

## **Procès-Verbal du conseil municipal du 02 août 2024**

---

L'an deux mille vingt quatre, le deux août, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 juillet 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### **PRÉSENTS :**

Patrick JACQUOT, Sandrine KEDZIORA, Sylviane LELIEVRE, Catherine DEJEUX, Didier MEGARD, , Sébastien CHANEL, Pierre BELSOT Michel VENEL, Laetitia PRINCE, Adélaïde JACQUOT, Serge VILLET

**EXCUSE(E)(S) :** Jérôme FAIVRE. Valérie BOISSON, Isabelle SCARABOTTO

**ABSENTÉ(S) :** /

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

### **1 – Convention Agence Postale Communale**

La convention de l'APC arrive à échéance au 03/09/2024. Il est possible de la renouveler jusqu'à 9 ans.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le renouvellement de la convention pour 9 ans avec une indemnité de 1 335.00 € par mois en raison de la zone France Revitalisation Rurale.*

### **2 – Plan d'épandage et construction Porcherie**

La DDTESP souhaite un avis du conseil municipal sur le nouveau plan d'épandage de la SCEA LA PORCELAINE et la construction de son bâtiment de stockage d'aliment.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, n'a pas de doléances particulières par rapport à ces questions.*

### **3 – Mise à disposition de personnel pour l'AF**

La mise à disposition de Mme DUPRE à l'Association Foncière de remembrement de LE DESCHAUX arrive à échéance le 31.012.2024.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le renouvellement de la mise à disposition du personnel communal à l'AF jusqu'au 31.12.2027.*

### **4 – Décision Modificative**

Les subventions d'équipement doivent faire l'objet d'écriture comptable.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la répartition dans les bons comptes pour l'amortissement de la subvention d'équipement d'un montant de 671.46 € avec une durée d'amortissement de 1 an.*

## **5 – Maison LESOURD**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la fin du bail au 31 octobre 2025.*

## **6 – Bail logement de la poste (fin)**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la fin du bail au 1<sup>er</sup> septembre 2024.*

Arrivée de Jérôme FAIVRE

## **7 – Transport scolaire (Collège)**

Le Conseil Régional a répondu à la demande de nouvel arrêt au bout du chemin du Vernolet pour le collège de Chaussin. La réponse est négative principalement du fait que l'arrêt le plus proche est à moins de 1.5 km. Le courrier est consultable en mairie.

## **8 – Affaire maisons Chanteloube**

Le maire rappelle que la dernière maison Chanteloube est toujours squattée. Pour pallier ce problème la solution est peut-être de les fermer.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de condamner les ouvertures des maisons Chanteloube.*

## **9 – ONF**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la vente du lot de hêtres au tarif de 2 300.00 € H.T. soit 38 € le m3.*

## **10 – Référent Ambroisie**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme un nouveau référent Ambroisie : Serge VILLET.*

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 30.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)